TRIBUNAUX

Etude de Me Maurice JASPAR, Docteur en droit, avoué à Lille, rue de Tenremonde, 12.

Extrait d'un jugement rendu le 15 novembre 1911 enregistré par le Tribunal correctionnel de Lille entre MM. les abbés Berteaux, Bataille, Coquerlaux, Debacker, Delille, Bayart, Marais, Debussche, Colpin, Lefebvre et Bethléem, tous demeurant à Roubaix, et M. Henri-Jules Bracq, gérant du journal *La Bataille*, demeurant à Roubaix.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du Peuple Français,

Vu par le Tribunal de première instance séant à Lille (Nord) jugeant correctionnellement la procédure à la charge de :

BRACQ Henri-Jules, trente-six ans, né à Caudry le premier mars mil huit cent soixante-quinze, gérant du journal *La Bataille*, demeurant à Roubaix ;

Opposant à l'exécution d'un jugement de ce siège en date du vingt-six juillet mil neuf cent onze, qui l'a condamné par défaut pour diffamation par voie de la presse à cent francs d'amende, l'a condamné en outre à payer à chacun des sieurs Berteaux, Bataille, Coquerlaux, Debacker, Delille, Bayart, Marais, Debusche, Colpin, Lefebvre et Bethléem, la somme de cinquante francs à titre de dommages-intérêts, a ordonné en outre l'insertion du jugement dans le journal *La Bataille* et dans trois journaux au choix des aus nommés parties civiles.

Oui Maître Bataille, avocat, assisté de Maître Jaspar, avoué de la partie civile qui a exposé l'affaire ;

Oui le prévenu en ses réponses, assisté de Maître Tellier, avocat ;

Oui Monsieur Debrauwer, substitut du Procureur de la République, qui a requis l'application de la loi.

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

En la forme :

Attendu que l'opposition formée par BRACQ Henri est régulière ;

Le Tribunal reçoit BRACQ dans son opposition,

Au fond :

Attendu que dans le numéro du journal *La Bataille*, portant la date du samedi dix juin mil neuf cent onze, publié et mis en vente dans l'arrondissement de Lille et dont BRACQ est le gérant, a paru en deuxième page en tête de la deuxième colonne, l'article suivant : (suit la copie de l'article) ;

Attendu que le curé n'est pas nommé mais que l'article atteint personnellement chacune des parties civiles ;

Attendu que lorsqu'une imputation est formulée ou une injure adressée de telle façon qu'elle atteint une pluralité de personnes, laissant planer le soupçon sur chacune d'elles, chacune de ces personnes a une action ;

Que les faits imputés attaquent les demandeurs dans leur honneur et leur considération, qu'ils constituent les délits de diffamation et d'injures publiques par la voie de la presse ;

Vu les articles vingt-trois, vingt-neuf, trente-deux, trente-trois quarante-deux de la loi du vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-quatorze du Code d'instruction criminelle, qui ont été lus par le Président ;

Le Tribunal déclare BRACQ Henri coupable de diffamation et d'injures par la voie de la presse.

En conséquence le condamne par corps à une amende de cent francs et en outre aux frais liquidés à quarante-trois francs vingt-trois centimes dont deux francs de poste, en ce compris ceux d'opposition ;

Fixe la durée de la contrainte à quarante jours ;

Et statuant sur les conclusions des parties civiles ;

Attendu que les demandeurs réclament des dommages-intérêts.

Qu'ils y ont droit ;

Qu'il existe dans la cause des éléments suffisants d'appréciation ;

Le Tribunal condamne BRACQ Henri par corps à payer à chacun des demandeurs la somme de cinquante francs à titre de dommages-intérêts pour les causes sus-énoncées avec intérêts judiciaires ; le condamne en outre, à titre de supplément de dommages-intérêts, à insérer dans le journal *La Bataille* le présent jugement par extrait contenant le dispositif du jugement et ce, en tête du premier numéro du journal qui paraîtra après l'expiration du délai d'appel, en même caractère que l'article incriminé, à peine de dix francs par jour de retard pendant un mois, passé lequel délai il sera fait droit ;

Autorise en outre les demandeurs à publier aux frais de BRACQ, le présent jugement dans trois journaux à leur choix, sans toutefois que le coût de chacune de ces insertions puisse excéder cent francs ;

Fixe de ce chef la durée de la contrainte par corps au minimum, dit que la partie civile sera tenue des frais sauf son recours.

Fait et prononcé à l'audience publique du quinze novembre mil neuf cent onze. Présents : Messieurs Godart vice-président ; Gobert et Warrain, juges, en présence de Monsieur Debrauwer, substitut du Procureur de la République, assistés de Duparque, commis-greffier. Signé : Godart, Gobert, Warrain et Duparque. Enregistré à Lille le vingt-trois novembre mil neuf cent onze, folio cinquante-quatre, case deux, reçu cinq francs soixante-trois centimes. Le receveur, signé : Collin.

En conséquence le Président de la République mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre les présentes à exécution ;

Aux Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main ;

A tous commandants et officiers de la Force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute a été signée et les présentes scellées du sceau du Tribunal. Pour expédition conforme : le Greffier, signé : Dammaret.

Pour extrait,
Signé : JASPAR.

3564

Cinquante maisons de Lille

leur situation, leurs propriétaires et leurs locataires

à partir du XVIe siècle

V

Le Refuge de l'Abbaye de Loos

RELATIONS DE VOISINAGE

En 1453, Isabelle de Portugal, troisième femme de Philippe le Bon, installa, rue des Malades, les sœurs du Tiers-Ordre de la Pénitence de saint François, qu'on appela Sœurs grises. Mais, en 1490, la plupart d'entre elles embrassèrent la règle de sainte Claire et, par autorisation d'Innocent VIII, leur maison devint le monastère des Pauvres Claires.

Les religieuses qui n'avaient pas embrassé la règle de sainte Claire conservèrent leurs noms de Sœurs grises et furent recueillies par Pierre, seigneur de Roubaix, dans une portion de son jardin, rue des Trois-Mollettes actuelle, près du pont « de Roubaix » (1). En 1500, Isabeau de Roubaix, fille de Pierre, donna tout le terrain pour le couvent, dont la chapelle fut bénite le 21 septembre 1502, les cloîtres et autres bâtiments terminés seulement en 1512.

Entre les religieux et les Sœurs grises, les relations, au sujet de leurs propriétés, furent toujours cordiales ; ils ne regardaient pas à se rendre réciproquement les services de bons voisins.

Le pont de Roubaix et l'ancienne maison des Sœurs grises

En avril 1519, les religieuses reconnurent n'avoir aucun droit sur la nouvelle muraille qui séparait le couvent du refuge et, plus tard, en 1585, ils permirent aux sœurs de faire construire un fournil sur le terrain de l'abbaye, leur en laissant la jouissance sans condition. Ils consentaient même, s'ils avaient un jour besoin de ce terrain, et s'il fallait démolir le fournil, à en reconstruire un autre à leurs dépens sur l'héritage des Sœurs grises.

Les religieux de Loos avaient déjà accordé aux Sœurs grises, vers 1547, l'autorisation de creuser une rigole de 103 pieds de long, trois pieds et demi de large et six pieds de profondeur, pour l'écoulement des eaux le long de cette muraille. La rigole prenait encore une longueur de quarante pieds sur le terrain d'une maison, que la ville avait achetée du chanoine Jacques Fourmestraux, et que celui-ci avait occupée après sire Jehan Le Bateur (2). Les eaux qui descendaient du couvent ou qui venaient des écuries du refuge étaient déversées dans la rivière. La propriété du fossé appartenait à la ville.

Ce fossé fut couvert en 1576.

En 1600, les religieux, construisant de nouveaux édifices au bout du refuge, obtinrent des Sœurs grises l'autorisation d'« enter » cinq sommiers dans la muraille. En échange, ils donnèrent les verres de quatre fenêtres à ouvrir sur la cour du refuge ; ils s'interdisaient de boucher ces fenêtres, et, de plus, ils déclaraient qu'ils répareraient le mur quand il viendraient en « décadence ». Cependant une convention de 1643 porte que les religieux pourront faire boucher ces quatre vues quand bon leur semblera. Ils ne le firent d'ailleurs jamais.

Le 12 décembre 1787, dom Billau et sœur Placide Estevez, supérieure des Sœurs grises, s'entendent pour payer par moitié les réparations au mur de séparation des deux propriétés, montant en tout à 76 florins 11 patars.

Notons enfin qu'en juin 1588, dom Carpentier fit une donation aux couvents et cloîtres « des sœurs de Ste-Claire noires et grises », pour le vin de messe et le luminaire. Il attribuait 12 livres parisis de rente aux Sœurs grises, 10 livres 10 sols aux Sœurs noires, à prendre sur une somme de 34 livres 10 sols de rente qu'il avait acquise d'Hubert Leclercq (3), chapelain à la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Les dames de Beauprez-les-Grammont qui la perçoivent sur la terre et seigneurie de Comines l'avaient transmise à ce dernier.

(A suivre). Ch. L.

(1) Le pont de Roubaix n'a été élargi qu'au XIXe siècle. C'était autrefois un petit pont étroit où l'on pouvait à peine faire passer un cheval.

En face des Sœurs grises existait l'hospice des Vieillettes, ou de Sainte-Catherine de Sienne, fondée par Jean de Barge et Marguerite Leroux, sa femme.

(2) Jean Le Bateur et Jacques Fourmestraux demeuraient donc à côté des Sœurs grises. Jacques Fourmestraux, fils de Jean, bourgeois de Lille, fut chanoine de Saint-Pierre de 1490 à 1510. Dans son Histoire de Saint-Pierre, Mgr Hautcœur le cite comme donateur de l'un des petits vitraux de la Bibliothèque que l'on élevait en 1507 à la Collégiale.

Quant à Jehan Le Bateur, écolâtre en 1492, trésorier en 1495, il se montra d'une grande générosité pour les orgues, construites en 1499, et pour le grand vitrail de la bibliothèque. Il institua la chapellenie de la Sainte-Croix, en y fondant des messes et donnant des cierges les jeudi et vendredi saints. Il fit aussi une fondation pour Charles le Téméraire, dont il avait été chapelain et sous-aumônier. Il mourut le 27 décembre 1509.

(3) Hubert Leclercq, poète latin, fut l'un des plus illustres maîtres de Saint-Pierre, fondé à la fin du XVIe siècle. Il était à la tête du collège au début du XVIIe siècle. Il mourut presque nonagénaire, en 1615.

PETITE CORRESPONDANCE

N 2. — Il n'y a pas de formule spéciale à employer. Il suffit que l'intéressé signale de nouveau le fait au Préfet et fasse parvenir au Ministre de l'Intérieur copie de sa lettre au Préfet.

PORT DE DUNKERQUE

ENTREES du 29 décembre

Montevideo, v.ang. Hollandschire, 2896,dm. Hambourg, v. fr. Listrac, 144, dm. Sydney, v. a. Orari, 4564, laines.

SORTIES du 29 décembre

Newcastle, v. a. Quickstep, 834, lège. Toulon, v. fr. Mayenne, 1529, charbon. Londres, v. a. Agamennon, 4462, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Iquique 25 déc., 4-m. fr. Rancagua	Pt-Talbot
Iquique 27, 3-m. fr. L'Hermitte	Penarth
Chenbourg 29, st. fr. Gaulois	Dque

DEPARTS :	ALLANT A :
Sagunto 24 déc., st. esp. Alemania	Dque
Batoum 23, st. belge Oural	Dque
Kurrachee 23, st. ang. Haverstoe	P.-Said p.o.
Samarang 23, st. ang. Auchnarden	Continent
Melbourne 23, st. ang. Niwaru	Dque
Portland 27, 3 m. fr. Jean (en route de Dunkerque)	Port-Talbo

PASSAGES. — Malte 27, st. ang. Ashburton, Port-Pirié à Dque.

Port-Said 22, st. ang. Mashona, Diégo-Suarez à Marseille et Dque.

Port-Said 26, st. fr. Amiral Nielly, Hai-phong à Marseille et Dque.

Suez 26, st.ang.Tomoana, Brisbane à Dque.

Ténériffe 27,st.fr. Gouverneur Ballay, Dque au Sénégal.

Las Palmas 26, st. ang. Strathtay, Buenos-Ayres à Dque, compte Messag. Maritimes.

Las Palmas 25, st. fr. Cambodge, La Plata à Bordeaux.

AFFRETEMENT. — St. grec Mentor, de Mer Noire à Dque (maïs).

MESSES & OBITS

Vous êtes priés d'assister à l'**Obit solennel** qui sera chanté dans l'église de **Wambrechies** le **samedi 30 décembre**, à **11 heures** (les Laudes à 10 heures 1/2) pour le repos de l'âme de Monsieur

Henri-Victor-Alexandre CLAEYSSENS
Ancien Maire de Wambrechies

Président de la Société de Secours Mutuels de Saint-Vincent de Paul, Membre des Confréries de la Paroisse,

pieusement décédé à Wambrechies, le 7 décembre 1911, à l'âge de 66 ans.

Des voitures stationneront à Lille le jour de l'Obit, à partir de neuf heures trois quarts, au coin de la Grand'Place et de la rue Nationale.

29-30-d.

MARCHES

COURS DU MARCHÉ RÉGLEMENTÉ DE LA RÉGION DU NORD

Lille, 27 décembre 1911

Avoine jaune. — Courant 20,85; prochain 20,90 ; janvier-février, 21,»» ; 4 premiers, 21,25 ; 4 de mars, 22,»». Tendance soutenue.

Avoine blanche. — Courant, 21,45 ; prochain 21,55 ; janvier-février, 21,70 ; 4 premiers, 21,85; 4 de mars, 22,00. Tendance soutenue.

Blé roux bigarré. — Courant, 25,70 ; prochain, 25,75 ; janvier-février, 25,80 ; 4 premiers .25,90 ; 4 de mars, 26,00. Tendance soutenue.

Blé blanc. — Courant, 25,90 ; prochain, 25,95 ; janvier-février, 26,00 ; 4 premiers, 26,20 ; 4 de mars, 26,30. Tendance soutenue.

LILLE, 28 décembre

Sucre. — Roux 88°, 45,». — Cuite 1er jet, ». — Pain n° 1, 86,50. — Cassés, boîte 5 kil., 87,». 3/6 fin disponible, 69,». — Droit de fabrication pour 1911 : 2,85.

Cours des alcools au livrable. — Courant, 69,». — Prochain, 69,75. — 4 premiers, 70,». — 4 chaude, 70,50.

Mercuriale des marchés aux bestiaux de Douai, des 27 et 29 décembre 1911. — Bœufs vendus, 49. Prix du kilo net, 1re qualité, 1,88 ; 2e, 1,65 ; 3e, 1,40.

Vaches vendues, 250. 1re qualité, 1,80 ; 2e, 1,60 ; 3e, 1,20.

Taureaux vendus, 35 ; 1re qualité, 1,60 ; 2e, 1,40.

Veaux vendus, 65 ; 1re qualité, 2,80 ; 2e, 2,60.

PARIS, 28 décembre

Sucres raffinés. — La demande est toujours peu active ; les cours ne varient pas.

A Paris, on cote en disponible les 100 kilos, par wagon complet (5.000 kilos au moins), et suivant marques aux usines, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

En cartons de 5 kilos rangés, 85 à 85,50. — En cartons de 1 kilo rangé, 86,50 à 87. — En caisses de 50 à 60 kilos rangés 85,50 à 86. — En caisses de 25 à 30 kilos rangés, 86 à 86,50. — En caisses de 10 kilos rangés, 86,50 à 87. — Raffinés en poudre, s. d., 82,50 à 83.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes 57,50; pains, 55,50.

Produits accessoires. — On cote en disponible, les 100 kilos, suivant marques, non compris la taxe de raffinage de 2 francs :

Gros déchets, en sacs, 80 à 81. — Morceaux irréguliers, 80 à 81. — Petits déchets, 80,50 à 81,». — Sucre en poudre, 79,50 à 80. — Semoules (selon finesse), 82 à 82,50. — Glaces, 82 à 83. — Sucres cristallisés extra acquit, à 76,50. — Sucres cristallisés en poudre, 77 à 77,50.

ESSENCE de TÉRÉBENTHINE

BORDEAUX, 27 décembre

Arrivages, 25.000 kilos, cours de 81 francs. Hausse 1 franc. Expédition logé, 96 fr.

PARIS, 28 décembre

Le marché est ferme. Disponible, 103 ; courant, 103 les 100 kil. nets logés, escompte 2 à 2 1/2 % (droits d'octroi non compris).

PETROLES

ANVERS 28 décembre

Raffiné américain, les 100 kilos : disponible 19,75; décembre, 20 fr. ; 4 premiers, 20,25. Tendance calme.

HOUBLONS

ANVERS 28 décembre

Les 50 kilos fob wagon Anvers Alost disponible, 227,50 à 230; janvier-février 227,50 à 230. Tendance calme.

UN MAL ENFIN TERRASSE

Il ne sera pas difficile à nos lecteurs de se renseigner auprès de M. Trillot, 60, rue Jouffroy, Roubaix, qui nous dit : « A la suite d'une affection du pied mal soignée, j'éprouvai les premières douleurs dans le dos. Peu à peu, elles se répandirent dans tout le corps, mais avec une prédominance dans la région lombaire. Je m'endormais difficilement et mon sommeil était souvent interrompu ; j'avais des névralgies et des bourdonnements d'oreilles ; je n'avais pas d'appétit ; mes urines étaient troubles avec de nombreux dépôts. Après avoir pris des Pilules Foster (Lille : pharmacie Leclercq), je fus débarrassé de tous ces désagréables symptômes et recommande toujours avec plaisir, cet excellent médicament ».

La maladie des reins a des formes très insidieuses : elle peut n'être dénoncée que par un seul de ces malaises : mal de dos, crampes aux mollets, réveils en sursaut, yeux cheviller, poignets gonflés, abattement, faiblesse, froid aux extrémités, urines foncées, difficiles ou trop abondantes, sans couleur, très fréquentes. Faute de soins les reins se désagrègent de plus en plus sans qu'on s'en doute et quand ils sont hors d'état, la mort est inévitable. Les Pilules Foster rendent rapidement aux reins le pouvoir de filtrer parfaitement le sang, et c'est, dès lors, la santé parfaite et définitive.

Fosters Backache Kidney Pills
MARQUE DÉPOSÉE

Toutes pharmacies (3 fr. 50 la boîte, six boîtes pour 19 fr.) ou franco par poste, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Bien exiger la véritable marque. 79-0119

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(BANQUE) 40, r. de la Gare ROUBAIX
1, pl. de l'Hôtel-de-Ville TOURCOING

Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons.—Service de coffre-forts. 0217

« LA JOIE DE VIVRE » est acquise à TOUS par une parfaite santé et sans frais

Clinique du Dr DOYEN, 8, r. Duret, Paris

« Voici plus de trente ans que je suis un des « plus ardents propagateurs de la Revalescière. Je la conseille sans exception dans « tous les cas d'intolérance gastrique ou intestinale, de sténose pylorique (rétrécissement de l'orifice de l'estomac) au début, et « de troubles de nutrition, chez les adultes « aussi bien que chez les enfants. Aucune farine recommandée depuis la Revalescière « ne m'a donné des résultats aussi favorables; « je vous autorise à publier ma lettre. »

Le 13 Juin 1911. Dr E. DOYEN.

En boîtes : 2 fr. 50, 4 fr. 50, 7 fr. 75, 17 fr. 50; franco contre bon postal à DU BARRY et Cie, 224, rue Saint-Denis, Paris. Chez tout bon pharmacien et épicier, partout. La délicieuse Revalescière Chocolatée aux mêmes prix. 0106-2

PAR LES TEMPS FROIDS ET HUMIDES

ne consommez d'autre apéritif que le

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous ne ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APERITIF D'HIVER
par excellence

recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette 0228

Imp. *Croix du Nord*, 15, r. d'Angleterre, Lille.
Le gérant : Ch. VERIN.

BOURSE DE LILLE

DU 29 DECEMBRE 1911

CHARBONNAGES

	C. jour	C. préc.	Offre	Demde
Albi	— —	320 —	— —	330 —
Albi (fond)	210 —	200 —	— —	— —
Aniche	2466 —	2465 —	2470 —	2460 —
Anzin	7995 —	8000 —	8050 —	7984 —
Bully-Grenay	5375 —	5375 —	5382 —	5370 —
— 1/50e	108 75	108 75	109 —	108 50
Blanzy	— —	552 —	— —	— —
Bruay ent.	1280 —	1277 —	1282 —	1274 —
Bruay 10e	128 75	128 50	129 —	128 50
Carvin ent.	3750 —	3750 —	3758 —	3745 —
Carvin 5e	755 —	755 —	758 —	752 —
La Clarence	515 —	510 —	530 —	515 —
Courrières	3620 —	3610 —	3625 —	3614 —
Crespin t. v.	94 —	94 —	94 50	93 —
Douchy	1020 —	1015 —	1028 —	1010 —
Dourges 100e	459 —	457 —	461 —	457 —
Drocourt	— —	6900 —	— —	— —
— 10e	691 —	692 —	694 —	688 —
Escarpelle	795 —	800 —	798 —	792 —
Ferfay	391 —	392 —	395 —	388 —
Flines-Rach.	81 —	78 —	82 —	79 —
Lens ent. p.	1350 —	1341 —	1358 —	1346 —
Lens 10e	134 75	133 50	135 —	134 25
Liévin	4200 —	4160 —	4222 —	4216 —
Liévin 30e	141 50	141 50	142 —	141 —
Ligny-l-Aire	480 —	460 —	482 —	478 —
Marles 30 %	2828 —	2830 —	2840 —	2825 —
Marles 70 %	4325 —	4315 —	4332 —	4324 —
Marles 20	218 —	218 —	218 50	217 25
Meurchin 5e	— —	2400 —	— —	— —
Nord d'Alais	— —	115 —	— —	— —
Ostricourt	2840 —	2840 —	2846 —	2836 —
Thivencelle	— —	1650 —	1658 —	1646 —
Vicoigne a.	1668 —	1655 —	1676 —	1662 —
Vicoigne 10e	170 —	169 50	172 —	166 —

BANQUES (Actions)

	C. jour	C. préc.
Crédit du Nord	790 —	790 —
Verley-Decroix	— —	1375 —
Devilder et Cie	— —	575 —

VALEURS DIVERSES

Gaz de Wazemmes	— —	792 —
Rousseau	— —	455 —
S-Sauv.-Arras (15 janv. 11)	— —	340 —
Blache-S-Vaast (15 juill. 11)	— —	3850 —
Margarine-Béth. (1 oct. 11)	203 —	201 50
Denain-Anzin (1er oct. 11)	— —	2300 —
Fives-Lille	— —	1080 —
La Lucette	850 —	840 —
Senelle-Maub. (30 juin 11)	— —	1124 —
Lille et Bonnières, p.	— —	574 —
Etabliss. St-Amand	— —	860 —
Tramways Electr. de Lille	— —	690 —
Chantiers de France	— —	492 —
Etablissements Wilbaux	170 —	169 —
Laiteries Nord de la France	— —	389 —
Delesnaul-Havez	— —	112 —

Tramways Electr. Lille-Roubaix-Tourcoing à Paris, 214-215.

OBLIGATIONS. — Artois 1911, 489. — Drocourt 1905, 489 — Maries 1906, 490. — Vicoigne 1901, 488 ; 1911, 488.

Coupons détachés

15 décembre. — Aciéries de France, c. n° 28, brut 30; net nom., 28,80; port., 27,22. — Ateliers de construction du Nord de la France et Nionise et Deleuze (actions), c. n° 3, brut, 66,108; net nom., 63,45; port., 60,45. — Id. (20e parts de fondateur), c. n° 3, brut, 12,647; net nom., 12,14; port. 11,35. — Fives-Lille, c. n° 4, brut, 40; net nom., 38,40; port., 36,54. — Tramways Electriques de Lille (act. de capital), c. n° 15, net 10. — Malterie Franco-Belge, c. n° 11, brut 16,937; net nom., 16,25; port., 15.

Coupons annoncés

31 décembre. — Courrières, c. n° 60, brut, 22,50, net nom., 21,60; port., 19,489. — Escarpelle, c. n° 84, brut, 20; net. nom., 20; port., 17,90. — Laiteries du Nord de la France, c. n° 3 ,brut et net, 16,25.

1er janvier 1912. — Albi (actions), c. n° 8, brut, 6; net nom., 5,76; port., 5,51. — Id. (parts de fond.), c. n° 8, brut, 4,375; net nom., 4,25. — Banque Verley, Decroix et Cie, brut., 15; net nom., 14,40. — E. Rousseau et Cie (anc. Léon Brouta et Cie), c. n° 43, brut, 6,25; net nom., 6; port, 4,93. — Ciments Français, c. n° 32, brut, 12,50; net nom., 12; port, 10,80.

15 janvier. — Etablissements Wilbaux, c. n° 20, brut, 2,50.

Petite Bourse du 29 au comptant

VALEURS	Préc	Clôt.	VALEURS	Préc	Clôt.
3 0/0					
Indo-Ch. 3 1/2	94 85	94 45	Ville de Paris		
Indo-Ch. 30/0	403 ..	406 50	1892 3 1/2	345 50	344 50
Chinet 0/0	... ..	... ..	1893 3 0/0	406 50	407 ..
Russe 4 0/0	95 20	95 27	1904 2 1/2	... ..	... ..
Russ.30/0 1896	87 50	87 50	Com. 1879	433 ..	433 ..
Banque de F.	4315 ..	4315 ..	— 1880	341 ..	341 50
Crédit Foncier	812 ..	830 ..	— 1891	305 ..	305 ..
Cr. Lyonnais	1535 ..	1536 ..	— 1892	448 ..	449 ..
Banq. de Paris	1780 ..	1780 ..	— 1899	449 ..	449 ..
Société Gén.	891 ..	... ..	Foncier 79	560 ..	560 ..
Rio	977 ..	980 ..	— 1883	415 ..	415 ..
Mich.	1067 ..	1069 ..	— 1885	455 ..	456 ..
Nord	1630 ..	1630 ..	— 1895	456 ..	460 ..
Orléans	1245 ..	1250 ..	Obligations		
Ouest	914 ..	915 ..	Nord 3 0/0	292 50	292 75
P.L.M.	1303 ..	1300 ..	Est 3 0/0	416 50	416 50
Villes de Paris			Ouest 3 0/0	421 ..	424 ..
1865 40/0	538 50	535 ..	Ouest 3 0/0	416 ..	420 ..
1871 30/0	404 ..	403 25	P.L.M. 3 0/0	413 ..	415 25
1875 40/0	533 ..	532 50	P.L.M. 3 0/0	419 ..	419 50

BOURSE DE LONDRES

Du 29 décemb. 1911.	Préc. clôt.	Ouvert.
Consolidés	77 1/16	77 1/8
Extérieure	94 »/»	94 »/»
Turc Unifié	89 »/»	89 »/»
Banque Ottomane	17 1/4	17 1/4
Rio Tinto	73 5/8	73 1/16
Consolidés Gold	4 1/8	4 1/16
East Rand	3 5/16	3 5/16
Rand Mines	6 19/32	6 17/32
Chartered	27/9 »/»	27/4 »/»
Rob. Gold	6 1/8	6 1/8
Change sur Paris	25.45 »/»	25.45 »/»
Escompte banque	3 3/4 13/16	4 »/»
Prêt à court terme	3 3/4 4	3 3/4

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépot : 74 bis, rue Nationale, LILLE
TÉLÉPHONE 11-28 051

NOS ÉTRENNES

feront les délices des Etudiants
l'orgueil des Bons Français
la Fortune des Hommes d'affaires
La Joie de Tous
car nous envoyons dans une POCHETTE

4 Grandes Cartes

UNE MAPPEMONDE
L'EUROPE, LA FRANCE, L'AFRIQUE
ET LE MAROC, TIRÉ A PART

contre 1 fr. 20 franco

Grâce à une combinaison spéciale entre notre Administration et le célèbre géographe, M. RAOUL.

Envoyez 1 fr. 20 en timbre-poste à la *Librairie de la « Croix du Nord »*, 1, rue des 7 Agaches, Lille, et vous recevrez la POCHETTE

ETRENNES

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE 1911 — 36 —

L'ALERTE

Pourtant, une voix émue le tire de ses douloureuses réflexions : Frank demande pardon. Il ne se justifie pas... il ne le peut. Il reconnaît mériter les reproches les plus sanglants.

— Mais, ajoute-t-il, le dégât est là-bas plus grand que vous ne le croyez. Vous étiez trop loin et il faisait trop sombre pour que vous ayez pu le reconnaître complètement. Moi, au contraire, avant de m'enfuir, étant à portée, j'ai regardé attentivement. Or, par un phénomène inexplicable, la moitié de l'arche en aval est détruite, j'en suis sûr. Il y a plusieurs mètres d'interruption complète ; j'ai même vu pendre des rails. La façade amont a moins souffert ; c'est ce qui vous a trompé.

— Soit, répondit l'ingénieur, il n'empêche que le passage, puisque la pile est restée debout, sera rapidement rétabli. C'est là qu'est l'échec.

— Pourtant, affirme Frank avec force, la pile est rudement ébranlée ; il ne faudrait qu'une forte poussée pour la jeter à l'eau.

Grandin interrompt alors :

— Si tu dis vrai, affirme-t-il, le premier train qui arrivera, butera contre la pile et l'abattra.

L'ingénieur hausse les épaules.

— Pensez-vous que les Allemands vont laisser un train militaire culbuter dans la rivière ? Le vieux Zoll a téléphoné depuis longtemps et fermé les signaux, vous pouvez en être sûrs. Il a mis feu rouge partout : cela ne fait aucun doute ! D'ailleurs, pour qu'un train achève l'abatage de la pile, il faudrait qu'il vienne de Thionville. Or, ils suivent tous la direction inverse, et à Thionville on est prévenu depuis la première heure.

La conversation s'éteint. Que dire ?

Et surtout, que faire ?

Il va donc falloir se résigner à la retraite, regagner la frontière, rejoindre l'armée, se battre comme tout le monde, obscur, anonyme, dans le rang !...

Georges Delmont est de nouveau reparti en sentinelle à la lisière ; il revient : aucune troupe n'apparaît, la route est libre :

— Allons, dit tristement Vigy ; partons ! Jean nous attend depuis longtemps à Evrange.

Les bicyclettes sont prêtes ; maintenant, hélas ! on peut les replier, les charges encombrantes ont disparu. Les effets souillés sont abandonnés dans un épais fourré.

Déjà les quatre hommes se dirigent vers la lisière du taillis.

— Arrêtez, crie Vigy.

Une idée nouvelle a illuminé son cerveau, tout à l'heure en entendant une réflexion de Grandin, et ses yeux, maintenant, brillent d'un feu étrange.

Surpris, ses compagnons se groupent empressés autour de lui.

— Etes-vous décidés à jouer le tout pour le tout, à tenter d'achever par un acte extraordinaire la besogne commencée et interrompue ?

— Ah ! Monsieur, dit Frank, oui, je suis prêt, et je risquerais ma peau plutôt deux fois qu'une, pour réparer mes torts et mériter votre pardon.

— S'il faut monter encore un bon tour aux Prussiens... j'en suis ! et je m'arrangerai bien, cette fois, pour retourner l'atout, gasconne Grandin.

Et Delmont qui depuis l'échec relatif de la nuit semble avoir perdu sa gaieté naturelle, ainsi qu'il advient aux très jeunes gens devant le sort contraire, s'écrie, comme réveillé :

— Je savais bien, Monsieur Paul, que vous ne voudriez pas nous ramener bredouilles ou à peu près !

— Eh bien, reprend l'ingénieur, puisque nous sommes d'accord pour essayer un nouveau coup, partons pour Thionville. C'est là seulement que je compte en trouver les moyens.

Nous avons quelques heures devant nous avant que la police soit en mouvement : nous allons essayer de les utiliser.

— Que faut-il faire ? interroge Frank Hettange dont la figure s'éclaire.

— M'obéir plus rigoureusement que jamais : la consigne, pour le moment, reste la même : nous sommes des coureurs venus du Luxembourg. Nous allons nous espacer sur la route. Rendez-vous général, devant la gare, à la *Restauration*.

— Qu'espérez-vous ? demande Grandin.

— J'ai mon idée : je vous la dirai là-bas, si je la juge réalisable à première inspection. Et elle ne le sera que si nous nous retrouvons tous les quatre sur le quai de la gare. Toi surtout, Grandin, car je ne puis me passer de toi.

Le premier arrivé fera préparer à la *Restauration* quatre cafés bien chauds avec de bonnes tranches de pain et de jambon. Car nous aurons probablement une forte course à pied à exécuter, et nous aurons besoin de toutes nos forces.

— Je suis curieux de savoir pourquoi vous ne pourrez vous passer de moi, demande Grandin, la figure épanouie.

— Ah ! tu es curieux... eh bien ! tu l'es trop... Je ne te le dirai que là-bas.

Et, sortant successivement des bois, les quatre conjurés s'égrènent sur la route maintenant déserte, et couchés sur leurs guidons pédalent avec rage jusqu'à Thionville.

*

Cette courte étape d'une douzaine de kilomètres n'était qu'un jeu pour des hommes que soulevait l'âpre désir d'une prompte revanche sur un caprice du destin.

Aucun incident, d'ailleurs, ne la marqua.

La route, bordée d'arbres, aux branches desquels dégouttait lentement la neige de la nuit, épousait les dernières ondulations des vallons descendant des massifs forestiers.

Un peu avant d'arriver à Garsch, Frank Hettange, qui, dans son ardeur de rédemption, marchait en tête, rejoignit la colonne d'artillerie qui avait défilé près de leur cachette quelques instants auparavant.

Elle avait pris l'allure du pas.

Il les dépassa. Ses compagnons l'imitèrent.

Puis, au-delà de Garsch, ils se trouvèrent au milieu de convois, d'arrière-gardes, appartenant probablement à une troupe ayant passé la nuit dans ce village, et qui se remettaient en marche. C'était, en effet, un régiment d'infanterie dont la tête avait déjà atteint la grand'route de Luxembourg à Thionville.

Sans difficulté aucune et sans ralentissement, les coureurs continuèrent à rouler, longeant les fourgons, les mitrailleuses, les caissons, puis les files humaines, dominées par les pointes des casques.

Car toutes ces troupes, tous ces convois marchaient dans le plus grand ordre, sous la garantie d'une rigoureuse discipline. Compagnies et bataillons, séparés par des distances uniformes, occupaient le seul côté droit de la route, laissant tout le surplus à la libre circulation des plantons, des aides de camp, et des officiers de toutes armes qui croisaient ou dépassaient la colonne.

Au passage des coureurs, la vue de leurs brassards suscita, surtout de la part des canonniers paisiblement assis sur leurs avant-trains, quelques lazzis mêlés d'encouragements.

Décidément, Paul Vigy avait été heureusement inspiré en recourant à ce subterfuge.

Et tout en baissant le dos sur son guidon, sans tourner la tête, comme un honnête coureur qui ne se laisse distraire par rien, il ne pouvait s'empêcher de remarquer que tous ces mouvements de troupe vers l'Ouest confirmaient la dépêche venue de Luxembourg.

Bien qu'aucun fait de guerre ne se fût encore produit, qu'aucune détonation autre que celle de l'explosion du pont de Malling n'eût encore ébranlé l'air, c'était bien le spectacle de la guerre que les quatre Français av